RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta LIMOUSIN

ALTERNANCE Apprentissage Professionnalisation

ÉLIGIBLE CPF

ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART



BMA - Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse

PRÉSENTATION MÉTIER

Artisan hautement qualifié pouvant réaliser un tapis ou une tapisserie de lisse, ses compétences lui permettent d'effectuer des esquisses ou procéder à des essais sous forme de prototype ; d'exécuter les phases préliminaires d'exécution de l'œuvre ; de réaliser chaque partie et procéder à la construction de l'ensemble ; de gérer une réalisation seul ou en équipe (préparation des matières d'œuvre, des outils, des équipements, des métiers et des postes de travail, gestion des approvisionnements) ; d'établir les coûts et les délais de fabrication.

OBJECTIFS

- Maîtriser les techniques du métier de lissier et développer une culture de la tapisserie.
- Exécuter une tapisserie de basse lisse à partir d'un carton ou d'une œuvre historique.
- Connaître les fondamentaux permettant la réalisation et l'utilisation des couleurs.
- Observer, analyser et développer sa créativité.
- Identifier et utiliser les fibres textiles et matériaux souples adaptés.
- Situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel.
- Analyser et mettre en œuvre les données plastiques de l'œuvre.

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS

- Être titulaire du CAP Art du tapis et de la tapisserie de lisse spécialité tapisserie de basse lisse
- Être titulaire d'un niveau 4 validé

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.

Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Cité internationale de la tapisserie

Aubusson

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°42110

Date de publication : 21/04/2026

ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

BMA - Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse

Durée

- 31 semaines en centre (1 100 heures)
- 6 semaines en entreprise (210 heures)

Validation / Modalités d'évaluation

- BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse de niveau 4
- Contrôle en cours de formation (CCF)
- Epreuves ponctuelles écrites et orales

Modalités de formation

- Formation en présentiel
- Formation et suivi individualisés adaptés aux acquis

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat en alternance
- Financement Région Nouvelle-Aquitaine
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Période de reconversion (ex Pro-A)
- Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétences (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Gratuit pour l'alternant

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

RNCP42110BC01 - Réalisation d'un tapis, d'une tapisserie ou d'une restauration

- **Évaluer & Contribuer :** répertorier les options, intégrer la qualité et définir le processus. **Préparer & Positionner :** approvisionner le poste, conditionner l'ouvrage et le mettre en situation. **Exécuter & Sécuriser :** fabriquer, adapter selon les aléas et appliquer les règles d'hygiène/sécurité. **Transmettre :** partager le suivi et l'avancement du projet.

RNCP42110BC03 - Cultures artistiques / RNCP42110BC04 - Arts appliqués / RNCP42110BC05 - Arts appliqués et cultures artistiques

Enseignement général : Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique. Mathématiques et physique-chimie. Anglais. Prévention-santé-environnement.

Compléments formation : Sensibilisation aux valeurs de la République, aux enjeux du développement durable et du numérique; préparation à l'accès à l'emploi.

Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'études : Le BMA favorise l'insertion professionnelle, avec des possibilités de poursuite en DMA, DNAT ou MC pour se spécialiser.

Métiers accessibles : Tapissier d'ameublement, lissier.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature
- Concours de sélection : épreuves écrites et entretien oral
- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : Validation de votre projet par un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI ou Conseil départemental)
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Alternance : Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Candidature possible 6 mois avant et jusqu'au début de la formation sous réserve de places disponibles
- CPF : inscription obligatoire 3 semaines avant la formation

Région Nouvelle-Aquitaine

date de mise à jour : 01/10/2026